

APPEL DE PROJETS - RÉSIDENCE DE RECHERCHE, CRÉATION ET/OU PRODUCTION SAISON 2025-2026 | Date limite : vendredi 22 novembre 2024 @ 17h

Le Centre de production **DAÏMÔN** est un centre d'artistes autogéré qui a pour mission de soutenir la recherche-crédation, la production et la diffusion des arts médiatiques. Par le biais de résidences, **DAÏMÔN** invite les artistes à repousser les limites de leur pratique et à développer de nouvelles approches grâce à l'exploration de l'image, de la photographie, de la vidéo, des arts sonores, de l'électronique et des nouveaux médias. En offrant aux artistes des espaces de travail et l'accès à des équipements de pointe, **DAÏMÔN** encourage les croisements entre les disciplines et la recherche dynamique entre les arts et la technologie.

ARTISTE EN RÉSIDENCE

Résidence de recherche, création et/ou production de quatre (4) semaines.
Ouvert à tous les profils d'artiste professionnel.le.s ayant une pratique en arts médiatiques.

- Accès privilégié aux espaces créatifs
- Accompagnement artistique et/ou technique (max 20h)
- Accès au parc d'équipements
- Hébergement (une chambre) pour les artistes hors région
- Une indemnité de déplacement
- Cachet de 2250\$

PREMIÈRE OEUVRE

Résidence de deux (2) semaines pour la réalisation d'une première œuvre en arts médiatiques. Ouvert aux artistes de la relève et artistes professionnel.le.s établi.e.s œuvrant dans toute autre discipline.

- Accès privilégié aux espaces créatifs
- Accompagnement artistique et/ou technique (15h)
- Accès au parc d'équipements
- Hébergement (une chambre) pour les artistes hors région
- Une indemnité de déplacement
- Un cachet de 1125\$

DÉPOSEZ VOTRE PROJET

Soumettez votre proposition de projet par courriel à l'adresse soumission@daimon.qc.ca; votre dossier doit comprendre :

- Choix du programme de résidence (« Artiste en résidence » ou « Première œuvre »)
- Curriculum artistique incluant vos coordonnées complètes
- Description du projet (maximum 500 mots)
- Liste des besoins techniques (espaces créatifs, équipements, besoins en accompagnement)
- Échéancier du projet
- Documents d'appui (images, audio et/ou vidéo, maximum 2gb)

LEXIQUE

Les termes « artistes », « arts médiatiques » et « relève » sont utilisés afin d'alléger le texte.

Sont entendus et inclus par :

- « artiste » : tout artiste indépendant.e, collectif ou organisme.
- « arts médiatiques » : toutes les formes artistiques incluant les arts sonores, les arts électroniques, les arts numériques (informatique et/ou robotique), la cinématographie, les médias interactifs, la photographie et/ ou la vidéo.
- « relève » : artiste en début de carrière, cumulant moins de 5 ans de pratique artistique.

SVP PRENDRE NOTE

- Tous les dossiers complets seront évalués par un comité de pairs composé d'artistes et de membres du Centre de production **DAÏMÔN**. Les résultats seront transmis la semaine du 20 janvier 2025.
- L'hébergement offert est constitué d'une seule unité, située au deuxième étage de La Filature inc. Elle est composée d'une chambre avec un lit double, un petit sofa, une salle de bain et une cuisinette et seulement accessible par un escalier.
- Les membres de votre famille (partenaires, parents, enfants) sont bienvenu.e.s tout au long de votre résidence.
- Les animaux de compagnie sont bienvenus dans votre unité d'hébergement et peuvent vous accompagner dans certains espaces créatifs. Contactez-nous pour plus d'information.
- Les espaces suivants sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : chambre noire, laboratoire électronique et robotique, salon des membres et studio multifonction.
- Les artistes sourd.e.s ou malentendant.e.s sont bienvenu.e.s, des services d'interprète peuvent être offerts sur place.